

## Le Quotidien du Médecin du : 25/01/2010

### Organisation du DPC

#### Le ministère démine

ALORS QUE LES QUATRE projets de décrets sur l'organisation du futur développement professionnel continu (DPC), appelé à remplacer à la fois la FMC et l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP), avaient provoqué en décembre une levée de boucliers générale (syndicats, monde associatif), le ministère de la Santé s'est employé à corriger le tir lors d'une réunion de concertation avec les acteurs du dossier.

Les principaux griefs formulés par la profession étaient d'un côté la « *mise sous tutelle* » du dispositif de DPC, et de l'autre la création d'un circuit parallèle régionalisé quasi-autonome. Était contesté également le modèle jugé trop réducteur de groupes territoriaux pour mettre en place le DPC sur le terrain (modèle au demeurant inadapté dans certaines spécialités). Le Dr Bernard Ortolan, président (CSMF) du Conseil national de la FMC des libéraux, est sorti plutôt « *rassuré* » de cette réunion. Selon ce responsable, le ministère a entendu les principales critiques et affiché sa volonté d'en tenir compte dans une prochaine réécriture des décrets DPC. « *On a élargi le schéma des groupes territoriaux à la notion de programmes portés par des organismes de DPC évalués par la commission scientifique indépendante (CSI) en concertation avec le CNDPC [le conseil national de DPC, NDLR]* », explique-t-il.

Le principe d'appels d'offres thématiques plus classiques devrait être retenu.

Le ministère aurait également repris l'idée d'une commission tripartite de coordination (entre la CSI, le CNDPC et l'organisme gestionnaire) afin de régler les dysfonctionnements et d'évaluer le dispositif DPC.

Pour le Dr Marie Hélène Certain (MG-France), « *on est reparti dans la bonne direction avec une méthode de travail positive* ». Même si toutes les inquiétudes ne sont pas levées concernant par exemple le circuit régionalisé et le rôle des ARS (agences régionales de santé). Le Dr Certain précise que le futur collègue de médecine générale (animé par le groupe VUC) devrait proposer prochainement des propositions opérationnelles sur la mise en œuvre du DPC.

D'autres réunions de concertation avec le ministère sont prévues.

> C.D.